

core moins les travaux ordinaires des champs; que les negres, au contraire, ne se plaignoient jamais de la chaleur, qu'ils pouvoient supporter sans aucun inconvénient. — On lui demanda encore, si la loi leur garantissoit leurs petites propriétés? Il répondit qu'elles n'avoient jamais été violées, qu'anciennement leur témoignage n'étoit point reçu contre leurs maîtres; mais que depuis quelque tems il y avoit une loi qui leur donnoit toute la sureté que leur état pouvoit comporter. (a)

On lit ici avec empressement & une pleine approbation, la lettre suivante adressée à l'auteur du *Courier de l'Europe*, & inférée dans cette feuille, n. 39.

„ J'apprends, monsieur, qu'on vient de publier une liste des députés à la prétendue Convention-Nationale qui ont voté pour la mort du roi. Trouvez bon

---

(a) Ces pauvres Negres n'ont rien de tout cela en Afrique, où ils s'entretuent dans des guerres ridicules & barbares, sont enterrés vivans aux obseques des rois, sacrifiés au Grand-Serpent, vendus par leurs propres parens &c, & n'atteignent jamais l'âge où ils arrivent dans les colonies.... Chez les Espagnols ils sont bien mieux encore, que chez les Anglois, & peuvent parvenir à des emplois avantageux; ils y reçoivent de plus le précieux bienfait de l'instruction chrétienne.... Les philosophes ne veulent les rendre libres que comme nous autres; les déponiller du peu de bien & de bonheur qu'ils ont, & les tenir autant que possible, dans l'état des brutes. Voyez le Journ. du 15 Mai 1792, p. 128. & autres cités *ibid.*